

## **CHAMPIONNATS DE SAONE ET LOIRE 2018/2019**

### **Article 1 : Conditions de participation**

Les championnats de Saône et Loire sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés traditionnels et entrant dans les catégories d'âges fixées par la fédération, ayant ou non participé au critérium fédéral.

**Un joueur ou une joueuse ne peut participer dans une catégorie supérieure que si le Championnat de Saône et Loire de sa catégorie a lieu et s'il est qualifié pour cette catégorie supérieure.**

### **Article 2 : Durée des parties**

En poules et dans les tableaux, toutes les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

### **Article 3 : Titres attribués**

12 titres sont attribués :

#### **Le Dimanche 02 Juin 2019**

- champion de Saône et Loire simple messieurs
- championne de Saône et Loire simple dames
- champion de Saône et Loire simple juniors garçons
- championne de Saône et Loire simple juniors filles
- champion de Saône et Loire simple cadets
- championne de Saône et Loire simple cadettes
- champion de Saône et Loire simple minimes garçons
- championne de Saône et Loire simple minimes filles
- champion de Saône et Loire simple benjamins
- championne de Saône et Loire simple benjamines
- champion de Saône et Loire simple poussins
- championne de Saône et Loire simple poussines

Au cas où le nombre d'inscrit dans un tableau serait inférieur à 4, le juge arbitre se réserve le droit de regrouper ce tableau avec celui de la catégorie d'âge immédiatement inférieure ou supérieure, tout en conservant l'attribution d'un titre pour ce tableau.

### **Article 4 : Engagements**

Les droits d'engagement sont de 6€ par participants par tableau. Les inscriptions se feront sur les fiches jointes. Les joueurs inscrits au critérium fédéral n'ont pas à régler de frais d'engagement pour leur catégorie

### **Article 5 : Qualifications des joueurs et joueuses**

Tous les licenciés traditionnels peuvent s'inscrire dans leur tableau de catégorie d'âge.

**De plus, tous les joueurs (joueuses) ayant effectué au moins un tour de critérium fédéral à l'échelon régional, N2 ou N1 pourront s'inscrire dans le tableau d'une catégorie d'âge supérieure en fonction de leur classement (exemple : juniors en seniors). Voir liste jointe**

### **Article 6 : Déroulement sportif**

La formule adoptée sera fonction du nombre d'engagés dans chaque tableau.

### **Article 7 : Qualification pour les championnats de Bourgogne**

Le vainqueur de chaque tableau sera qualifié pour le championnat de Bourgogne qui se disputera le 15 juin 2019 dans le CD21